

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 248

Artikel: La quinzaine féministe : Etats-Unis. - Indes. - Angleterre. - Chez nous

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER....	8.—
Le Numéro....	0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, r. Michel-Du-Crest

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe : E. Gd. — Les élections aux Conseils de prud'hommes dans le canton de Neuchâtel : Emma PORRET. — La loi fédérale sur la tuberculose. — Carrières féminines : la céramiste. — De ci, de là... — Les femmes et la Société des Nations : E. Gd. — Questions d'une mère de famille : N. J. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Nouvelles de la « Saffa » (Exposition suisse du Travail féminin). — Feuilleton : Silhouettes de femmes ; Alice Bailly : S. BONARD.

ANNONCES

1 ^{re} insert.	Fr. 45.—	80.—
2 cases,	• 80.—	160.—
La case 1 insertion:	5 Fr.	

Avis important

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de compte de chèques, dont nous les prions de bien vouloir se servir pour acquitter le montant de leur abonnement pour 1927. Nous remercions vivement d'avance tous ceux qui, en opérant sans tarder ce versement, faciliteront grandement la tâche de notre Administration.

Comme chaque année, la question de l'élévation du prix de l'abonnement au MOUVEMENT FÉMINISTE s'est posée devant le Comité de notre journal, et comme chaque année, ce dernier y a répondu négativement. En effet, et bien que le prix officiel de 5 fr. par an ne couvre pas tous les frais (frais d'impression, d'expédition, de port, frais généraux, etc.) notre Comité a craint, en haussant le prix de l'abonnement, de décourager ceux qui doivent compter de très près, et pour lesquels un abonnement au MOUVEMENT représente un effort, et parfois un sacrifice. C'est dire qu'en maintenant ce prix de 5 fr., inférieur au prix de revient, il espère que tous nos abonnés comprenant ses motifs tiendront à répondre à son geste en restant fidèles à notre journal : c'est dire aussi sa très vive reconnaissance à tous ceux qui le pourront de bien vouloir ajouter au prix officiel le franc de surplus, qui fera correspondre leur versement au prix de revient de 6 francs. Car c'est parce qu'un nombre toujours plus grand de nos amis ont payé l'an passé leur journal 6 fr. — et même davantage — que notre situation financière s'est notablement améliorée, et que certains perfectionnements ont pu être introduits, sans obérer pour cela trop lourdement notre budget, ni nous causer de trop gros soucis matériels.

Enfin, merci aussi à ceux qui joindront à leur versement, qu'il soit de 5 fr. de 6 fr. ou de plus encore, le sou que nous réclame la poste pour chaque paiement opéré à notre compte de chèques. Ce sou, qui n'est presque rien pour chacun, devient pour nous, porté à la millième puissance, une somme globale importante.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

La Quinzaine féministe

Etats-Unis. — Indes. — Angleterre. — Chez nous.

Bien que les élections américaines aient eu lieu, il y a plus d'un mois, ce n'est que de cette dernière quinzaine que nous sont arrivés les journaux féminins d'outre-Atlantique, nous en apportant les résultats qui nous intéressent tout spécialement, nous femmes : le nombre des femmes élues. Et il ne semble pas que ces élections de 1926 aient été spécialement favorables aux femmes, car plusieurs de celles qui occupaient des postes élevés n'ont pas retrouvé grâce devant les électeurs, notamment les deux « gouverneuses » (risquons ce féminin, pour faire plaisir à M^{me} Porret !) du Texas et du Wyoming : Mrs. Ferguson, dont la présence à la tête du gouvernement de son Etat avait donné lieu à tant de racontars, qu'on en finissait par se demander s'il n'aurait pas mieux valu qu'elle n'y eût pas accédé; et Mrs. Ross, qui, elle, alors fut une « magistrate » (risquons encore celui-là !) très remarquable et appréciée, mais qui, étant démocrate, fut minorisée par les bulletins républicains portés sur un candidat masculin. Au Congrès, quatre femmes seulement ont été élues, dont trois pour la deuxième fois ; Mrs. Florence Prag Kahn (Californie), Mrs. Ed. Nourse Rogers (Massachusetts), et Mrs. Mary Norton (New Jersey), auxquelles est venue s'ajointre une nouvelle venue : Mrs. John Langley (Kentucky).

Ce seraient assurément des résultats fort maigres, si l'on n'avait constaté, en revanche, un beaucoup plus grand nombre d'élections féminines à des postes moins importants, dans les Conseils municipaux ou aux Législatures d'Etat, de préférence aux magistratures fédérales. « Il semble, écrit Miss Wheaton, à un article de qui, dans *Jus Suffragii*, nous empruntons les détails qui précédent, que les femmes briguant des charges officielles ont désiré faire leur carrière politique depuis le commencement, se rendant compte qu'elles pourraient acquérir dans des Conseils de villages ou de petites villes, où même dans des Commissions scolaires, l'expérience politique, la compréhension de la vie publique, qui manquaient peut-être un peu à leurs devancières. Le nombre remarquablement augmenté des femmes qui occupent ces postes depuis les élections de novembre est la confirmation de cette assertion. »

Mais les femmes n'ont pas seulement participé aux élections en se posant comme candidates heureuses ou malheureuses : elles ont aussi voté. La puissante Ligue des Femmes électrices, dont un des principaux objectifs est de

réveiller l'apathie léthargique des électeurs (et n'est-il pas intéressant que ce soit là un travail féminin? et n'en aurions-nous pas aussi grand besoin chez nous?), estime avoir remporté des résultats qui justifient les efforts accomplis par elle dans ce sens: « les femmes, écrit encore Miss Wheaton, ont compris leurs responsabilités de façon tout à fait sérieuse et efficace. »

* * *

Si nous passons dans un autre continent, nous constatons qu'aux Indes, les femmes se préparent également à participer à des élections (cela ne sonne-t-il pas curieusement, quand on songe à notre situation, à nous, femmes suisses, lors des votations d'il y a quinze jours?...). En effet, dans les provinces de Madras, de Bombay, d'Assam et de Burma, les femmes sont, non seulement électrices, mais encore éligibles, aux Assemblées législatives, qui vont être élues pour trois ans; et malgré le délai très court écoulé entre la promulgation de la loi reconnaissant aux femmes le droit d'être candidates, et la date des élections, deux femmes se portent comme candidates: Mrs. Hanner Angelo, à Madras, et Mrs. Kamaladevi, à Mangalore; la première une Anglo-hindoue, la seconde une véritable Hindoue, et, nous écrit-on, la vraie représentante de cette nouvelle génération féminine, riche de talents, d'esprit large et ouvert à tous les idéals patriotiques, artistiques et féministes. Et certes, la collaboration féminine à l'œuvre législative est indispensable là-bas — comme partout d'ailleurs — spécialement en ce qui concerne les questions de mœurs: des détails navrants sur le sort de pauvres petites filles mariées à des hommes beaucoup plus âgés, et glissant fatallement dans le vice commercialisé, le prouvent. L'élevation de l'âge de mariage et de consentement devient une impérieuse nécessité aux Indes.

* * *

En Angleterre, de grands débats ont eu lieu cette quinzaine, tant chez les féministes qu'au Parlement, sur la question brûlante de la protection législative de la femme ouvrière seule. A la Chambre Haute, une passe d'armes très vive a mis aux prises plusieurs Lords à propos du projet de loi sur le saturnisme, dont quelques-uns ont combattu les dispositions visant les femmes *seulement*, et ont réclamé la preuve scientifique qui n'a jamais été faite que les femmes souffrent plus que les hommes de l'empoisonnement par le plomb. D'autre part, un projet de loi gouvernemental sur les fabriques inquiète beaucoup les Sociétés Féministes par des dispositions arbitraires du même ordre, et une grande conférence a été organisée contre lui par l'Union nationale des Sociétés pour l'égalité civique.

* * *

Chez nous, les deux votations du 5 décembre, dont notre dernier numéro entretenait nos lectrices, ont abouti à un double résultat négatif, qui a généralement surpris en ce qui concernait le monopole du blé. Le succès de la fusion à Genève semblait moins assuré, la campagne menée pour en exposer le mécanisme ayant été trop brève.

Nous pouvons dire que nous regrettons ce refus, non seulement parce qu'il nous paraît que c'est l'échec d'un esprit nouveau: opposé à la décourageante inertie conservatrice (« puisqu'il en a toujours été ainsi, pourquoi changerait-on? »), mais encore, et plus directement, parce que cela peut toucher aux perspectives d'avenir du suffrage féminin à Genève. M. le conseiller d'Etat Rochaix avait encore répété, lors d'une grande Assemblée populaire, que, sitôt la fusion votée, un projet de loi sur le vote des femmes en matière municipale ne tarderait pas. Mais la fusion rejetée, que va-t-il advenir maintenant du sort de notre revendication? Nous nous le demandons avec intérêt.

E. Gd.

Les Elections aux Conseils de prud'hommes dans le Canton de Neuchâtel

Pour la quatrième fois depuis qu'en 1916 elles ont obtenu le droit, les femmes suisses habitant le canton de Neuchâtel ont été appelées à participer aux élections des Conseils de prud'hommes. Elles n'ont pas eu à désérer leur foyer pour cela, puisque à la Chaux-de-Fonds, comme au Locle et à Neuchâtel, ces juges ont été nommés tacitement; à Fleurier, où siège le quatrième de ces tribunaux, les élections n'ont pas eu lieu cette année; on compte que les 7 femmes qui en font partie seront réélues. Le Locle a 8 «preudes femmes» sur un total de 150 juges; elles se répartissent comme suit: une dans le groupe II (Industrie de la boîte), cinq dans le groupe IV (Vêtement et Consommation), deux dans le groupe V (Commerce). Quant à la Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, voici, avec un peu plus de détails, les résultats obtenus ces dernières semaines.

La Chaux-de-Fonds

	Ouvrières	Patronnes	Total	Total des juges
I. Horlogerie	3	2	5	40
II. Monteurs de boîtes et décoration de la montre	2	—	2	32
III. Bâtiment	—	—	—	32
IV. Vêtement et parure	5	7	12	32
V. Alimentation	4	—	4	24
VI. Arts libéraux et professions diverses	2	3	5	36
	16	12	28	196

Neuchâtel-Ville

	Ouvrières	Patronnes	Total	Total des juges
I. Subsistances	2	1	3	20
II. Vêtement et parure	4	4	8	20
III. Habitation	—	—	—	30
IV. Horlogerie et mécanique	—	—	—	20
V. Arts libéraux et professions diverses	5	5	10	30
	11	10	21	120

La proportion, on le voit, n'est pas très différente: $\frac{28}{196}$, soit $\frac{1}{7}$ à La Chaux-de-Fonds; $\frac{21}{120}$, soit un peu plus de $\frac{1}{6}$ à Neuchâtel. On pourrait la souhaiter plus forte. Mais il faut remarquer que le groupe très important du bâtiment n'intéresse pas, jusqu'à présent, les femmes; ni, à Neuchâtel, celui de l'horlogerie. Puis, il est presque impossible, dans le groupe des subsistances, de présenter des candidates sommelières et employées d'hôtel, qui sont nombreuses, mais trop peu stables, et, souvent, parlent à peine le français. Ce sont, naturellement, le groupe du vêtement et celui des arts libéraux et professions diverses, où rentrent les maîtresses de maison et les domestiques, qui donnent les résultats les plus favorables. La situation s'améliore légèrement d'un scrutin à l'autre: à mesure que des vides se produisent, les sièges occupés par des hommes passent facilement à des femmes: et c'est ici que le droit de vote, même s'il n'est pas exercé pratiquement, est précieux, car il est certain qu'on ne nous céderait pas si volontiers ces places, si nous n'étions qu'éligibles¹. La faculté que nous possédons de

¹ Les chiffres cités plus haut sont en effet significatifs, si on les compare aux 26 femmes sur 707 membres qui font partie des Commissions scolaires dans l'ensemble du canton. La cause en est toute simple: c'est que nous possédons, en matière de tribunaux de prud'hommes, le droit de vote qui nous manque dans le domaine scolaire, et que les démarches des femmes non électrices auprès des électeurs sont toujours, hélas! de peu de poids!